

amLeague invite les gérants flexibles à concourir sur des mandats

amLeague se définit comme une plate-forme sur laquelle des gérants peuvent se mesurer les uns aux autres, sur des mandats bien définis, totalement investis ou flexibles.

La gestion flexible intéresse. Antoine Briant, président fondateur d'amLeague, plate-forme de mesure de performance, peut en témoigner. « Nous avons eu des demandes tant de la part des investisseurs institutionnels que des gérants. Les premiers souhaitent apprécier la capacité des seconds à éviter les passages à vide du marché. Ces derniers cherchent à montrer qu'ils ont une opinion de marché et que l'allocation d'actifs fait partie de leur métier », confirme Antoine Briant.

Lorsqu'amLeague se lance, en juin 2010, sous l'impulsion d'une trentaine de grands « zinzins » français, deux mandats Actions euro et Actions Europe sont proposés aux gérants, qui doivent respecter un cahier des charges précis. Très vite, une vingtaine de maisons s'inscrivent dans cette compétition. Tous les jours, leurs ordres sont transmis au courtier ITG, partenaire de la plate-forme, leur performance est calculée et un classement est communiqué aux investisseurs, qui peuvent juger des prouesses de chacun des participants. A terme, les mieux classés peuvent espérer décrocher un vrai mandat de gestion auprès d'une



Antoine Briant, président fondateur d'amLeague.

caisse de retraite ou d'une institution de prévoyance.

Simultanément, une catégorie flexible voit le jour sur les actions de la zone euro. Le gérant peut faire évoluer l'exposition en actions entre 60 % et 110 % du portefeuille, grâce à l'utilisation de dérivés. « Les investisseurs institutionnels l'ont très vite réclamé en raison de la crise », explique Antoine Briant. Le mandat Europe est lancé six mois plus tard, tout comme celui dédié à l'allocation d'actifs. Là, le gérant est libre d'arbi-

« Les gérants cherchent à montrer qu'ils ont une opinion de marché et que l'allocation d'actifs fait partie de leur métier. »

ANTOINE BRIANT

trer entre les classes d'actifs, d'être investi à 100 % en actions un jour et ne plus l'être le lendemain. « Pour cette classe, la demande est venue exclusivement des "zinzins", souligne Antoine Briant. L'idée est de voir s'ils peuvent confier l'allocation d'actifs à des gérants. » L'intérêt pour les six participants, à l'heure actuelle, est de pouvoir vendre à terme cette prestation. amLeague ne compte pas en rester là. « Nous envisageons de créer un mandat, à la fin d'année, sur les actions internationales à la demande d'une cinquantaine de caisses de pension suisses », révèle le patron d'amLeague. Son ambition est de répliquer le modèle dans tous les pays et sur toutes les classes d'actifs. Mais ce n'est pas tout. « Des investisseurs nous ont indiqué qu'ils aimeraient acquérir la ou les prestation(s) de gérant(s) sur le mandat défini par amLeague au sein d'un portefeuille composite et le transformer en indice », confie Antoine Briant. S. L. P.